



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 371 900 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.12.2003 Bulletin 2003/51

(51) Int Cl.7: **F21V 21/116, F21S 6/00**

(21) Numéro de dépôt: **03076436.9**

(22) Date de dépôt: **14.05.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Verelst, Dirk Maria Karel Rosalia
2530 Boechout (BE)**

(74) Mandataire: **Donné, Eddy
Bureau M.F.J. Bockstael nv
Arenbergstraat 13
2000 Antwerpen (BE)**

(30) Priorité: **10.06.2002 BE 200200379**

(71) Demandeur: **MASSIVE, naamloze vennootschap
2160 Wommelgem (BE)**

(54) **Lampe à pied combinée**

(57) Lampe à pied combinée, comprenant au moins un éclairage principal et au moins un éclairage secondaire, caractérisée en ce qu'elle est au moins constituée, d'une part par une première partie (3), montée sur une base (2), sous la forme d'un élément de support orienté vers le haut sous la forme d'un tube (4) ou analogues, et d'autre part par des deuxième et troisième parties (5 - 6) disposées sur l'extrémité supérieure de la première partie (3), qui forment respectivement un support pour un premier élément d'éclairage (7) qui forme l'éclairage principal et pour un deuxième élément d'éclairage (8) qui forme l'éclairage secondaire, la deuxième partie (5) et la troisième partie (6) se raccordant en un plan (15) présent à l'endroit de transition entre la première partie, la deuxième partie et la troisième partie (3 - 5 - 6), plan qui, au moins à l'endroit où la deuxième partie (5) ou bien la troisième partie (6) s'y raccorde, s'étend en inclinaison par rapport à l'axe longitudinal de la première partie précitée (3).

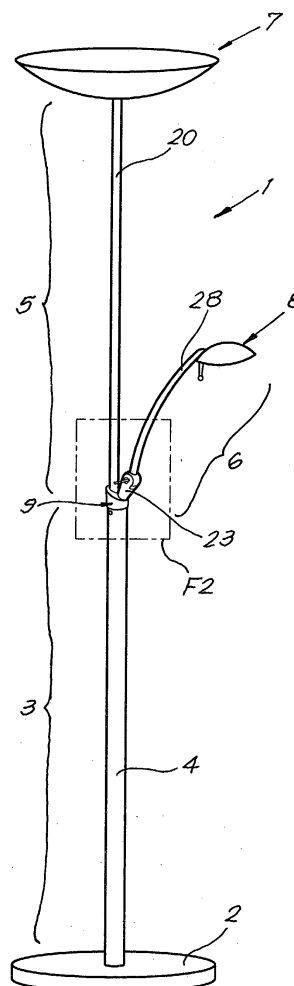


Fig. 1

EP 1 371 900 A1

Description

[0001] La présente invention concerne une lampe à pied combinée, du type qui comprend au moins un éclairage principal et au moins un éclairage secondaire.

[0002] Plus spécifiquement, la présente invention concerne des lampes à pied dont l'éclairage principal est constitué d'un premier élément d'éclairage qui diffuse de la lumière principalement vers le haut dans le but de créer une atmosphère particulière, plus spécifiquement ce que l'on appelle un luminaire, et dont l'éclairage secondaire est constitué d'un deuxième élément d'éclairage sous la forme d'une lampe de lecture ou analogues.

[0003] Une lampe à pied combinée connue est réalisée à l'aide d'un tube vertical sur lequel est appliqué l'éclairage principal, tube sur lequel est prévu, à peu près à mi-distance de sa longueur, un raccord auquel est fixé l'éclairage secondaire.

[0004] L'inconvénient lié à une lampe à pied connue de ce type réside principalement dans le fait que l'on doit passer par des opérations d'usinage supplémentaires pour fixer ce type de raccord au tube continu, un tel raccord s'étendant sur une distance relativement importante en dehors de la périphérie du tube précité, si bien qu'une telle forme de réalisation s'avère peu esthétique.

[0005] Une autre lampe à pied combinée connue est constituée de telle sorte que l'on fixe deux tubes possédant des longueurs différentes parallèlement l'un à côté de l'autre sur une base commune, de telle sorte que l'on prévoit l'éclairage principal sur le tube le plus long, tandis que l'on applique une lampe de lecture sur le tube le plus court, par exemple via une partie déformable.

[0006] Les inconvénients liés à cette lampe à pied mentionnée en dernier lieu résident entre autres dans le fait qu'une telle lampe est composée d'un nombre de pièces détachées relativement importants, si bien que non seulement elle est coûteuse, mais qu'en outre son aspect est celui d'une forme de réalisation relativement massive.

[0007] On a également déjà proposé une lampe à pied combinée sur un plan horizontal disposé à l'extrémité d'un tube ou d'une tige, dans laquelle les éléments de support séparés sont prévus pour un éclairage principal d'une part, et pour un éclairage secondaire d'autre part.

[0008] L'inconvénient majeur lié à ce type de lampe à pied combinée réside dans le fait que l'on a besoin d'un tube relativement épais ou d'une tige relativement épaisse pour obtenir le fait que le plan horizontal offre une place suffisante pour les éléments de support de l'éclairage principal et de l'éclairage secondaire susmentionnés.

[0009] L'objet de l'invention concerne une lampe à pied combinée comprenant un éclairage principal et un éclairage secondaire, qui possède une forme simple, dont le montage est simple et qui peut être réalisée de façon relativement économique.

[0010] À cet effet, la lampe à pied combinée selon l'invention est constituée principalement par au moins un éclairage principal et par au moins un éclairage secondaire, et possède au moins, d'une part une première partie ou un premier élément de support orienté vers le haut monté sur une base sous la forme d'un tube ou analogues, et d'autre part des deuxième et troisième parties disposées sur l'extrémité supérieure de la première partie, qui forment respectivement un support pour un premier élément d'éclairage qui forme l'éclairage principal et pour un deuxième élément d'éclairage qui forme l'éclairage secondaire, la deuxième partie et la troisième partie se raccordant en un plan présent à l'endroit de transition entre la première partie, la deuxième partie et la troisième partie, plan qui s'étend au moins en partie en inclinaison par rapport à l'axe longitudinal de la première partie précitée.

[0011] Conformément à une forme de réalisation préférée, le plan s'étend en inclinaison par rapport à la verticale, aussi bien à l'endroit auquel se raccorde la deuxième partie, qu'à l'endroit auquel se raccorde la troisième partie.

[0012] En l'occurrence, le plan précité est réalisé de préférence à l'aide d'un plan formant une pente plate, auquel se raccorde aussi bien la deuxième partie que la troisième partie.

[0013] Conformément à une deuxième forme de réalisation préférée, le plan, à l'endroit où une des parties précitées, plus précisément la deuxième partie ou la troisième partie, se raccorde audit plan, est principalement horizontal, tandis que ce plan, à l'endroit occupé par l'autre partie, s'étend en inclinaison par rapport à la verticale.

[0014] Conformément à cette dernière forme de réalisation, il est préférable de faire en sorte que le plan précité se compose principalement de deux parties plates qui forment un angle l'une par rapport à l'autre, la deuxième partie et la troisième partie précitées, venant se raccorder respectivement à la première partie plate et à l'autre partie plate du plan.

[0015] Dans le but de mieux indiquer les caractéristiques selon l'invention, on décrit ci-après à titre d'exemple sans aucun caractère limitatif, un certain nombre de formes de réalisation préférées, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente dans une vue en perspective une lampe à pied combinée selon l'invention ;

la figure 2 représente à une plus grande échelle la partie indiquée par F2 par en figure 1 ;

la figure 3 représente une vue analogue à celle de la figure 2, mais à l'état éclaté ;

la figure 4 représente une vue prise le long de la flèche F4 en figure 3 ;

la figure 5 représente une vue en coupe prise le long de la ligne V - V en figure 4 ;

la figure 6 représente une vue en coupe prise le long de la ligne VI - VI en figure 3 ;

la figure 7 représente une vue en coupe d'une liaison composée ;

la figure 8 représente une vue analogue à celle de la figure 3, mais pour une autre forme de réalisation ;

la figure 9 représente une vue prise le long de la flèche F9 en figure 8 ;

la figure 10 représente une vue en coupe prise le long de la ligne X - X en figure 9 ;

la figure 11 représente une vue en coupe prise le long de la ligne XI - XI en figure 8.

[0016] En figure 1, on représente une lampe à pied combinée 1 selon l'invention qui possède au moins une première partie 3 fixée à une base 2, sous la forme d'un élément de support orienté vers le haut, par exemple un tube 4 ou analogues, et qui possède une deuxième et une troisième partie, respectivement 5 et 6, appliquées sur l'extrémité supérieure de la première partie 3, qui forment un support pour, d'une part un élément d'éclairage 7 qui forme l'éclairage principal et, d'autre part pour un élément d'éclairage 8 qui forme l'éclairage secondaire.

[0017] Dans l'extrémité supérieure libre du tube 4 est appliqué un raccord 9 qui est fixé dans une position appropriée avec le tube 4, à l'aide de vis 10 qui traversent des trous 11 pratiqués dans le tube 4 et qui peuvent coopérer avec des trous taraudés 12 pratiqués dans le raccord 9.

[0018] Le raccord 9 présente une partie inférieure 13 dans laquelle sont pratiqués les trous taraudés précités 12, dont le diamètre externe est égal au diamètre interne du tube 4, et présente en outre une partie supérieure 14 dont le diamètre est supérieur au diamètre du tube 4, le plan supérieur 15 de cette partie supérieure 1 étant orienté en inclinaison par rapport à l'axe longitudinal du tube 4, respectivement du raccord 9.

[0019] La partie précitée 14 peut être réalisée aussi bien sous forme cylindrique que sous forme conique.

[0020] Dans le raccord 9, on prévoit deux alésages principaux, respectivement 16 et 17 qui débouchent dans deux alésages plus petits, respectivement 18 et 19 qui débouchent quant à eux dans l'extrémité inférieure du raccord 9.

[0021] L'alésage 16 est pratiqué dans le raccord 9 de telle sorte que son axe longitudinal soit disposé en parallèle avec l'axe longitudinal du tube 4, tandis que le trou taraudé 17 est pratiqué en formant un angle avec la direction longitudinale du tube 4, de préférence perpendiculairement au plan incliné précité 15.

[0022] Dans cette forme de réalisation, un tube 20 traverse l'alésage 16, qui forme la deuxième partie 5 de la lampe à pied, ce tube 19 étant prévu en haut de l'élément d'éclairage 7.

[0023] L'alésage 17 est muni d'un filet de vis 21 avec lequel est à même de coopérer un petit tube 22 muni d'un filet de vis externe, tandis que sur la partie de ce petit tube 22 faisant saillie, l'extrémité libre munie d'un

filet de vis interne est munie d'une fourche 23 dont l'oreille 24 présente un trou 25 tandis qu'un trou taraudé 27 est prévu dans l'oreille 26.

[0024] Enfin, entre les oreilles 24 et 26, on peut prévoir l'extrémité libre d'un tube 28 qui forme la troisième partie précitée 6 et dont l'extrémité libre est munie de l'élément d'éclairage 8.

[0025] L'extrémité libre du tube 28 est munie d'un épaississement 29 dans lequel on prévoit un passage 30 dont le diamètre est de préférence égal au diamètre du trou précité 25 dans l'oreille 24 de la fourche 23.

[0026] À travers le trou 25 et à travers le passage 30, on peut enfin insérer une tige filetée 31 qui est à même de coopérer avec le trou taraudé 27 de l'oreille 26 de la fourche 23 afin de fixer la troisième partie 6 dans une position déterminée par rapport aux tubes 4 et 20.

[0027] À des fins de simplification, la tige filetée 31 sera munie, à une extrémité, d'un élément transversal 32 qui facilite le serrage et le desserrage de cette tige filetée.

[0028] Il convient de signaler que, conformément à l'invention, non seulement la dimension transversale du plan incliné 15 est supérieure à la dimension transversale du tube 4, mais encore la dimension transversale du tube 20 à laquelle on ajoute la dimension transversale de la fourche 23, à sa base, est également supérieure au diamètre externe du tube 4.

[0029] Bien que, pour la fixation du tube 20 dans le raccord 9, on fasse usage d'un ajustage par pincement et bien que la fourche 23 soit reliée au raccord à l'aide d'un petit tube muni d'un filet de vis, on peut également prévoir l'inverse et faire en sorte de relier les deux éléments au raccord 9 à l'aide d'un ajustage par pincement.

[0030] Il est clair qu'une lampe à pied combinée, telle qu'on l'a décrite ci-dessus, peut être réalisée très simplement, le nombre minimal de pièces détachées, qui influence favorablement le prix coûtant, offrant une construction très légère avec un éclairage principal et un éclairage secondaire qui s'avère également très esthétique.

[0031] Il est également possible de réaliser le plan 15 d'une autre manière, par exemple en découpant en biais l'extrémité supérieure du tube 4 et en munissant cette extrémité d'un joint étanche sous la forme d'une petite plaque ou analogues qui forme le plan incliné précité 15.

[0032] Le plan 15 présente, dans une vue de sommet, une largeur maximale B qui ne s'écarte que dans une mesure minime du diamètre du tube 4 de la première partie, et qui est de préférence 1,3 fois supérieure au diamètre précité.

[0033] Le plan 15 est normalement plat ; toutefois, un léger renflement ou une forme creuse n'est pas exclu.

[0034] Dans les figures 8 à 11, on représente une variante de forme de réalisation dans laquelle seule une partie du plan 15 est réalisée en inclinaison, plus précisément la partie qui comprend l'alésage 17 pour la troisième partie 6. Le reste du plan 15 forme un angle de 90 degrés par rapport à l'axe longitudinal du tube 4.

[0035] Les autres éléments de cette variante de forme de réalisation sont identiques dans leur ensemble à ceux de l'exemple selon les figures 1 à 7.

[0036] Il va de soi que, à la place des deux éléments 5 et 6, on peut insérer plusieurs éléments de ce type dans le raccord 9, de telle sorte que l'on peut prévoir trois éléments d'éclairage ou plus.

[0037] La présente invention n'est en aucune manière limitée aux formes de réalisation décrites à titre d'exemple et représentées dans les figures annexées ; au contraire, une lampe à pied combinée de ce type peut être réalisée dans toutes sortes de formes et de dimensions sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Lampe à pied combinée, comprenant au moins un éclairage principal et au moins un éclairage secondaire, **caractérisée en ce qu'elle** est au moins constituée, d'une part par une première partie (3), montée sur une base (2), sous la forme d'un élément de support orienté vers le haut sous la forme d'un tube (4) ou analogues, et d'autre part par des deuxième et troisième parties (5 - 6) disposées sur l'extrémité supérieure de la première partie (3), qui forment respectivement un support pour un premier élément d'éclairage (7) qui forme l'éclairage principal et pour un deuxième élément d'éclairage (8) qui forme l'éclairage secondaire, la deuxième partie (5) et la troisième partie (6) se raccordant en un plan (15) présent à l'endroit de transition entre la première partie, la deuxième partie et la troisième partie (3 - 5 - 6), plan qui, au moins à l'endroit où la deuxième partie (5) ou bien la troisième partie (6) s'y raccorde, s'étend en inclinaison par rapport à l'axe longitudinal de la première partie précitée (3).
2. Lampe à pied combinée selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le plan (15), aussi bien à l'endroit où la deuxième partie (5) s'y raccorde qu'à l'endroit où la troisième partie (6) s'y raccorde, s'étend en inclinaison par rapport à l'axe longitudinal de la première partie précitée (3).
3. Lampe à pied combinée selon la revendication 2, **caractérisée en ce que**, aussi bien la deuxième partie (5) que la troisième partie (6) sont disposées dans un seul et même plan.
4. Lampe à pied combinée selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le plan (15), à l'endroit où une des parties précitées, plus précisément la deuxième partie (5) ou la troisième partie (6), se raccorde à ce plan (15), est principalement horizontal, tandis que ce plan (15) s'étend en inclinaison par rapport à la verticale à l'endroit occupé par l'autre partie.

5. Lampe à pied combinée selon la revendication 1 ou 4, **caractérisée en ce que** le plan (15) est composé principalement de deux parties plates qui forment un angle l'une par rapport à l'autre, la deuxième partie précitée (5) et la troisième partie (6) se raccordant respectivement à l'une et à l'autre partie plate du plan (15).
6. Lampe à pied combinée selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'au moins** la troisième partie précitée (6), en d'autres termes la partie qui porte l'élément d'éclairage (8) faisant office d'éclairage secondaire, est montée sur une partie inclinée du plan précité (15).
7. Lampe à pied combinée selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** la troisième partie (6), à proximité de son extrémité inférieure, se raccorde, de telle sorte que son axe longitudinal est disposé principalement à la verticale, à la partie inclinée et/ou à la tangente de cette partie inclinée.
8. Lampe à pied combinée selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le plan précité (15) est formé par un côté, plus précisément par un côté supérieur d'un raccord (9) disposé dans ou sur l'extrémité supérieure du tube précité (4), raccord dans lequel un ou plusieurs alésages (16 - 17) sont pratiqués pour la fixation ou le montage de la deuxième partie (5) et/ou de la troisième partie (6) précitée.
9. Lampe à pied combinée selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le plan (15), dans une vue de sommet, présente une largeur maximale B qui ne s'écarte que dans une mesure minime du diamètre du tube (4) de la première partie, et qui est de préférence 1,3 fois supérieure au diamètre précité.
10. Lampe à pied combinée selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la troisième partie précitée (6) se raccorde au plan (15) via une fourche (23) disposée en dessous de cette troisième partie (6).

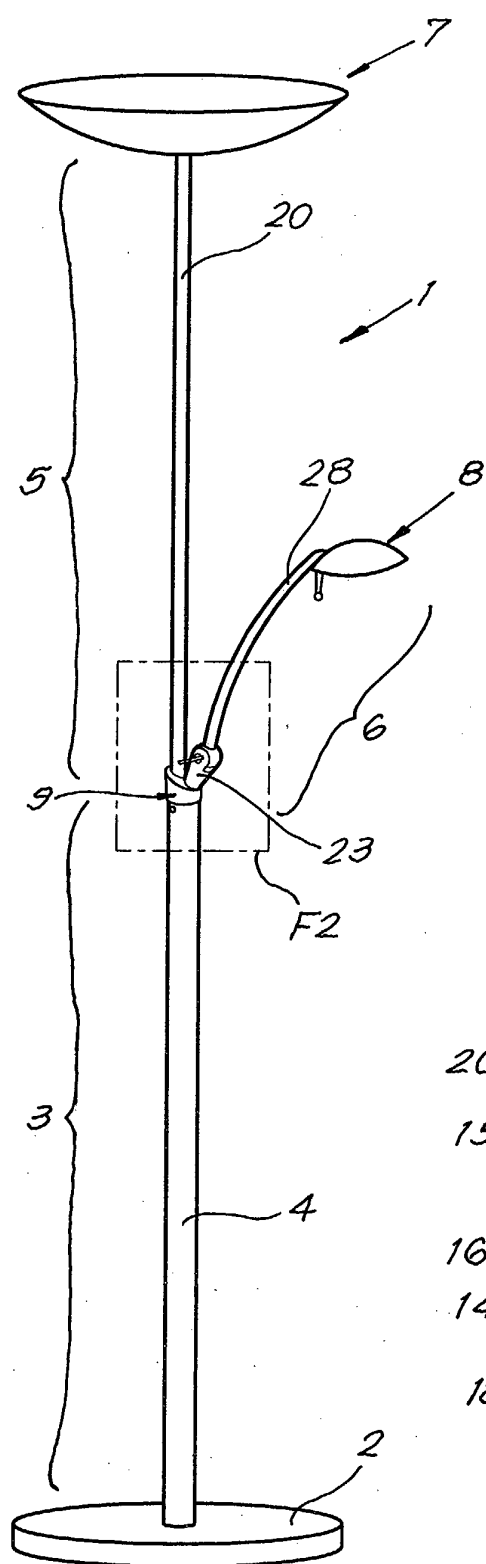


Fig. 1

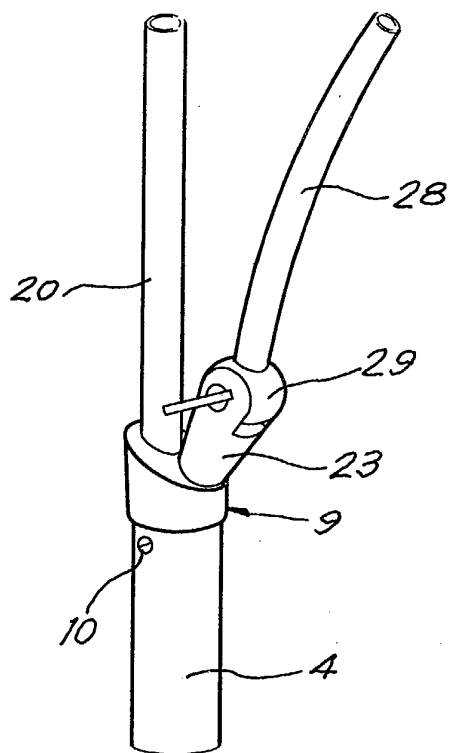


Fig. 2

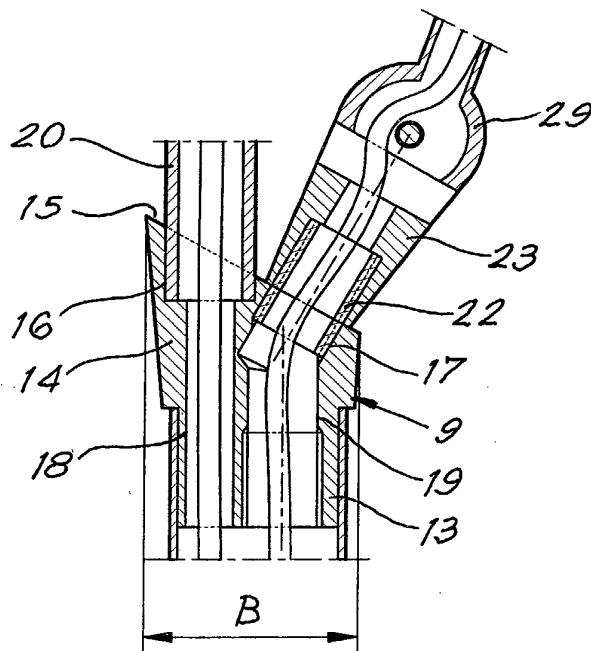


Fig. 7

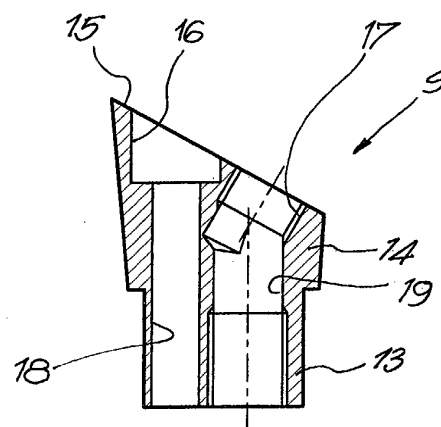
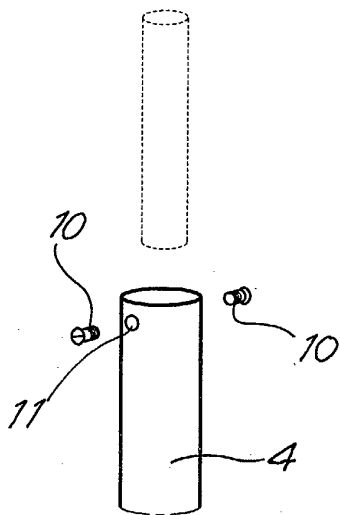
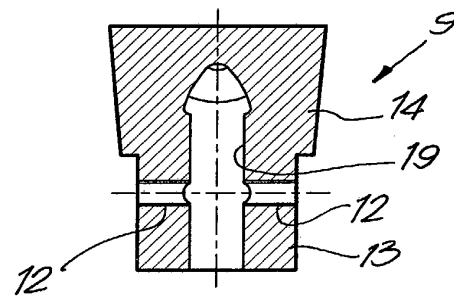
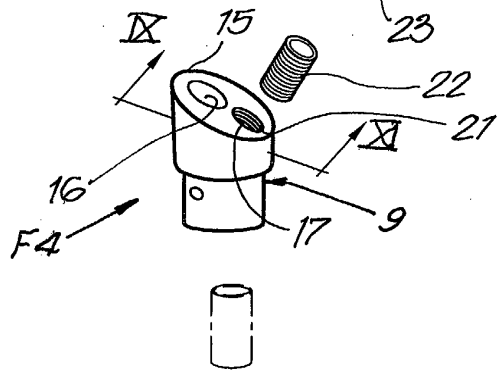
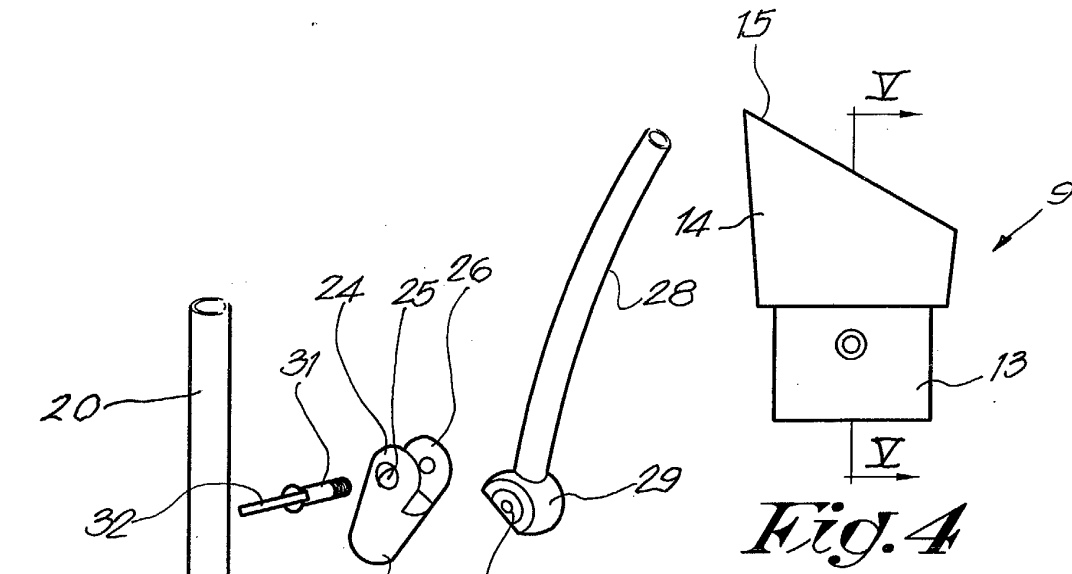
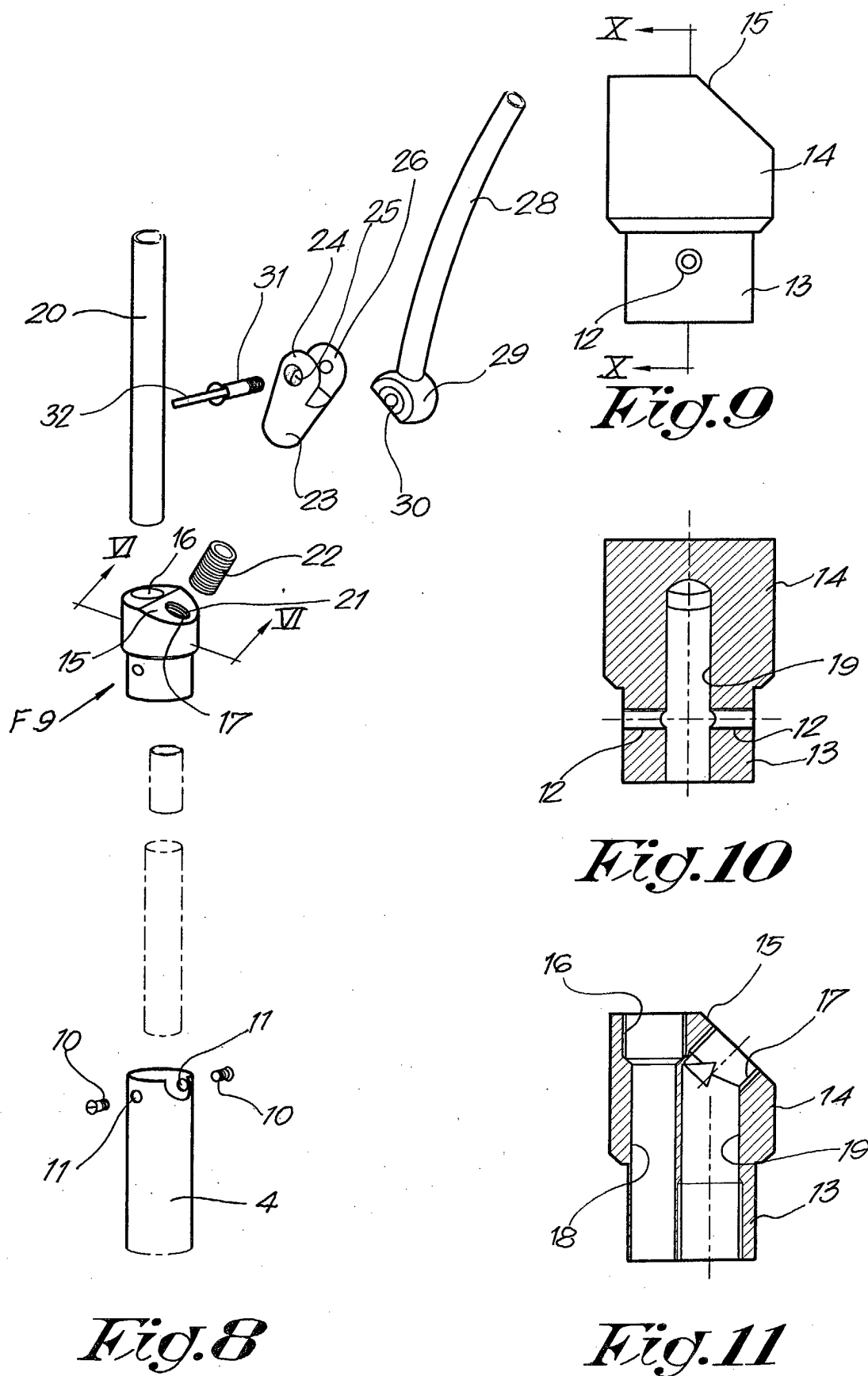


Fig. 3

Fig. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 03 07 6436

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 546 944 A (CEA MICHAEL S) 15 octobre 1985 (1985-10-15) * colonne 1, ligne 64 - colonne 2, ligne 2 * * figures 1,3 *	1,2,5-9	F21V21/116 F21S6/00
X	DE 201 12 931 U (SHINING BLICK ENTPR CO) 18 octobre 2001 (2001-10-18) * abrégé * * figures *	1,2,4-9	
A	US 5 632 553 A (HUANG THOMAS M) 27 mai 1997 (1997-05-27) * colonne 3, ligne 24 - ligne 36 * * colonne 4, ligne 1 - ligne 12 * * figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			F21V F21S
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		16 septembre 2003	Prévot, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 07 6436

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-09-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 4546944	A	15-10-1985	AUCUN		
DE 20112931	U	18-10-2001	US 2003016544 A1		23-01-2003
			DE 20112931 U1		18-10-2001
US 5632553	A	27-05-1997	US 5603562 A		18-02-1997

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82